



République Française

Ville de Saint-Cloud

Direction des Affaires juridiques

Département des Hauts-de-Seine

## Conseil municipal du 29 septembre 2022

Délibération  
C.M. 2022 - 66

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAULDT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEK  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNE  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVICG  
Mme Irène DOUTSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET, de Céline PEIGNE à Diane DOMAS, de François-Henri REYNAUD à Éric BERDOATI, d'Arnaud BOSSER à Françoise ASKINAZI.

### 66/ RAPPORT ANNUEL 2021 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRECHE LA PETITE SIRENE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L. 3131-5,

VU le rapport annuel pour l'année 2021 de la société PEOPLE AND BABY, délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène »,

CONSIDERANT que la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène », située 66 boulevard Palissy, a été confiée par un contrat de concession à la société PEOPLE AND BABY pour une durée d'exploitation de 5 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 juillet 2022,

CONSIDERANT que la commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 5 septembre 2022 afin d'examiner le rapport 2021 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de Madame Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport annuel 2021 remis par la société PEOPLE AND BABY, au titre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène ».

Fait et délibéré à Saint-Cloud,  
le 29 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

  
Eric BERDOATI  
Maire

Télétransmission en Préfecture le : - 3 OCT. 2022

Numéro AR. - Préfecture :

22-17570

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

- 4 OCT. 2022

Acte exécutoire en date du : - 4 OCT. 2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

